

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

n° 2014	OBJET
01	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – AUTORISATION
02	CONVENTION D’OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ALSH MATERNEL PREVERT
03	CONVENTION D’OBJECTIF ET DE FINANCEMENT LAEP
04	SIGRAM – MODIFICATION DES STATUTS
05	LIMITES SEPARATIVES ENTRE LES COMMUNES DE STE EULALIE ET DE CARBON-BLANC
06	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
07	ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET
08	FOYER MUNICIPAL –PLACE VIALOLLE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE
09	ACQUISITION D’UNE ŒUVRE D’ART
10	CHANTIER FORMATION – CONVENTION
11	CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE CARBON-BLANC/GENDARMERIE
12	CCAS– AVANCE SUR SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice29

Présents21

Pouvoirs4

Votants25

DELIBERATION N° 2014-01

**OBJET : CONVENTION
RELATIVE A LA MISE
EN ŒUVRE DU PEDT**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Madame THORE indique que dans le cadre de la refondation de l'école, la Commune de CARBON-BLANC a modifié dès septembre 2013 les rythmes scolaires et mis en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) s'adressant à l'ensemble des enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles.

Afin de poursuivre l'objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire et de garantir la continuité éducative, notre collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Suite aux différentes réunions du Comité de Pilotage, un PEDT a été réalisé en concertation avec la communauté éducative (parents, enseignants, associations, Commune) et proposé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui l'a validé.

Le PEDT permet notamment de préciser :

- * Le public concerné,
- * Les activités périscolaires et extrascolaires existantes et nouvelles
- * Les objectifs éducatifs partagés :
- * Offrir à chaque enfant un possible parcours éducatif cohérent et de qualité,
 - * Formaliser et renforcer l'engagement des différents acteurs,
 - * Proposer une offre d'activités périscolaires dans les champs culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.
- * Les éléments d'évaluation du projet.

Afin d'arrêter les modalités d'élaboration du PEDT et autoriser sa signature, une convention doit intervenir entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Commune.

Cette convention précise les conditions d'organisation et de déroulement des temps périscolaires.

Aussi, Madame THORE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du PEDT à intervenir entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Collectivité.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

N. MADRELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice29

Présents21

Pouvoirs4

Votants25

DELIBERATION N° 2014-02

**OBJET : CONVENTION
D'OBJECTIF ET DE
FINANCEMENT ALSH
MATERNEL PREVERT**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, Madame CANALES rappelle que les CAF contribuent au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

A CARBON-BLANC, l'Accueil de Loisirs Maternel a été détaché de l'Accueil de Loisirs Primaire pour les mercredis en période scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires. De ce fait, une convention d'objectif spécifique à cet accueil situé à l'école Prévert doit être établie avec la CAF de la Gironde.

L'objet de cette convention est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs ».

La convention a pour objet de :

- * prendre en compte les besoins des usagers,
- * déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- * fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Les engagements principaux de la Commune sont :

- * de mettre en œuvre un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté,
- * de proposer des services ouverts à tous les publics, en respectant les principes d'égalité de traitement.

La CAF s'engage pour sa part à assurer le versement de la prestation de service, basée sur une unité de compte :

- * pour les accueils de loisirs, l'unité de compte correspond à l'heure enfant payée par la famille,

Cette convention de financement est conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} au janvier 2014 au 31 décembre 2017. Vous en trouverez copie jointe au présent projet de délibération.

Aussi compte tenu de ce qui précède, Madame CANALES demande au Conseil Municipal :

- * d'accepter les termes de cette convention de financement à intervenir avec la CAF de la Gironde,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'Accueil de Loisirs Maternel de Carbon-Blanc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces propositions.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

N. MADRELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-03

**OBJET : CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT LAEP**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, Madame CANALES rappelle que la Commune est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales d'une convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Ce lieu permet de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et adultes. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux. Il intervient de manière préventive sans visée thérapeutique, ni injonction éducative et fonctionne dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité avec la participation d'adultes basée sur le volontariat.

Le lieu d'Accueil Enfants Parents est animé par deux professionnels de la Petite Enfance avec l'appui d'une psychologue.

La convention d'objectifs et de financement qui lie la Commune de CARBON-BLANC à la CAF concernant ce Service est arrivée à expiration le 31 décembre 2013.

Afin de poursuivre une politique d'action sociale basée sur une offre adaptée de services et de mieux accompagner les familles en difficulté, Madame CANALES propose de renouveler ce partenariat et à cet effet

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement du LAEP avec la CAF de la Gironde portant sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



N. MADRELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-04

**OBJET : SIGRAM –
MODIFICATION DES
STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHONET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Suite au retrait d'une des Communes membres, Monsieur THOMAS indique que le Syndicat Intercommunal de Gestion du Relais des Assistantes Maternelles (SIGRAM) a décidé par délibération en date du 7 novembre 2013 de modifier ses statuts.

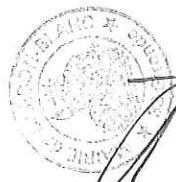
Ces modifications portent sur

- * Article 1 : Le Syndicat est désormais « formé entre les Communes de BASSENS et de CARBON-BLANC... »
- * Article 9 1^{er} alinéa : La contribution financière des Communes adhérentes au Syndicat est « répartie à hauteur de 50 % du montant pour chaque Commune ». (Précédemment, cette contribution était calculée en fonction du nombre d'assistantes maternelles recensé sur le territoire de chaque commune).

Aussi, Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SIGRAM telle que proposée ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces modifications des statuts du SIGRAM.

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



N. MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-05

**OBJET : LIMITES
SEPARATIVES ENTRE
LES COMMUNES DE STE
EULALIE ET DE
CARBON-BLANC**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur BOP rappelle que les limites séparatives des Communes de CARBON-BLANC et STE EULALIE sont actuellement matérialisées par l'ancien lit du Guâ.

Il est souhaitable de définir de nouvelles limites séparatives entre les deux Communes en raison de la nouvelle géographie résultant de la construction de l'autoroute A 10.

Après concertation avec la Commune de STE EULALIE, il a été proposé de retenir la ligne médiane de l'Autoroute A 10.

Les Communes ont émis un avis favorable à la proposition des nouvelles délimitations par délibération du 7 juillet 2011 pour ce qui concerne CARBON-BLANC et du 12 septembre 2011 pour STE EULALIE.

En suivant, elles ont sollicité le représentant de l'Etat dans le Département afin de prescrire une enquête d'opportunité, celle-ci ayant été conduite du 25 novembre au 6 décembre 2013 inclus.

A expiration de ce délai, aucune observation n'a été notée sur le registre d'enquête publique.

Il appartient désormais aux Conseils Municipaux de se prononcer à nouveau sur les projets de modification en application de l'article L 112-4 du CGCT.

Aussi, Monsieur BOP demande au Conseil Municipal de confirmer les modifications des limites séparatives.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur des limites séparatives telles que décrites sur le plan joint en annexe.

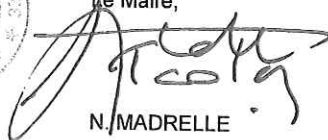
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

N. MADRELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-05

**OBJET : LIMITES
SEPARATIVES ENTRE
LES COMMUNES DE STE
EULALIE ET DE
CARBON-BLANC**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur BOP rappelle que les limites séparatives des Communes de CARBON-BLANC et STE EULALIE sont actuellement matérialisées par l'ancien lit du Guâ.

Il est souhaitable de définir de nouvelles limites séparatives entre les deux Communes en raison de la nouvelle géographie résultant de la construction de l'autoroute A 10.

Après concertation avec la Commune de STE EULALIE, il a été proposé de retenir la ligne médiane de l'Autoroute A 10.

Les Communes ont émis un avis favorable à la proposition des nouvelles délimitations par délibération du 7 juillet 2011 pour ce qui concerne CARBON-BLANC et du 12 septembre 2011 pour STE EULALIE.

En suivant, elles ont sollicité le représentant de l'Etat dans le Département afin de prescrire une enquête d'opportunité, celle-ci ayant été conduite du 25 novembre au 6 décembre 2013 inclus.

A expiration de ce délai, aucune observation n'a été notée sur le registre d'enquête publique.

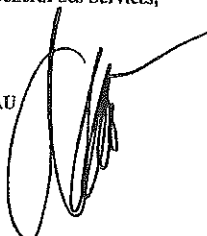
Il appartient désormais aux Conseils Municipaux de se prononcer à nouveau sur les projets de modification en application de l'article L 112-4 du CGCT.

Aussi, Monsieur BOP demande au Conseil Municipal de confirmer les modifications des limites séparatives.

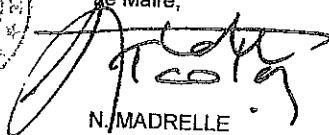
Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur des limites séparatives telles que décrites sur le plan joint en annexe.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

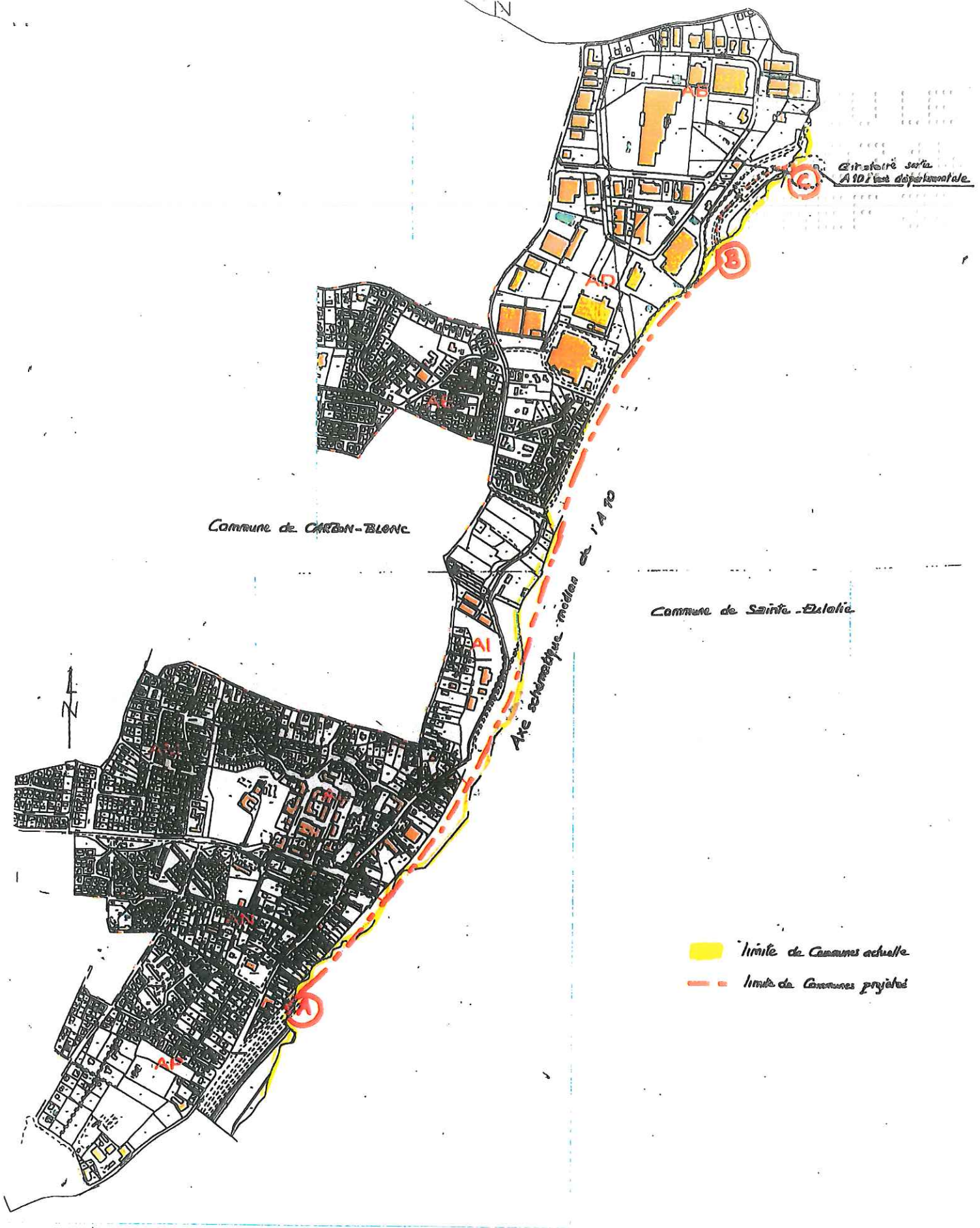
A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
le Maire,



N. MADRELLE



à l'extrait :

idrait est :
JIT
et :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-06

**OBJET : PERSONNEL –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoint, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale règle en ses articles 79 et 80 le régime et la procédure de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

L'avancement de grade s'y définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur du cadre d'emplois.

Les avancements sont prononcés en tenant compte des compétences professionnelles et de la manière de servir des agents, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Afin de pouvoir nommer les agents retenus, le tableau des effectifs doit être modifié à compter du 1^{er} mars 2014 de la manière suivante :

- * Création d'un poste d'attaché principal à temps complet
- * Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications proposées.

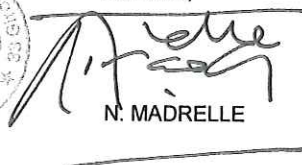
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



N. MADRELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-07

**OBJET : ENGAGEMENT
DE DEPENSES AVANT LE
VOTE DU BUDGET**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire,
Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans la limite fixée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

En raison de leur caractère d'urgence Monsieur le Maire propose de décider d'engager les opérations suivantes avant le vote du budget :

- | | |
|---|---------------|
| * Opération n°13 - Salle Caldentey – Remplacement de menuiserie | 9 785.00 € HT |
| * Opération n°28 - Travaux de voirie Rue Emile Combe | 8 256.30 € HT |
| * Opération n°15 - Médiathèque – Travaux cage d'escalier | 2 302.00 € HT |
| * Opération n°17 - Mobilier de bureau | 3 055.91 € HT |

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



N. MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-08

**OBJET : FOYER
MUNICIPAL – PLACE
VIALOLLE – TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DE
LA CHAUDIERE**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Suite à l'engagement d'une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, Monsieur THOMAS indique que la Commune de CARBON-BLANC a attribué à la Société PORRAS ET FILS sise à Bassens un marché concernant les travaux de remplacement de la chaudière au foyer municipal pour un montant de 28 463.90 € HT soit 34 042.82 € TTC.

Ce marché prévoit la fourniture et la pose d'une nouvelle chaudière ainsi que le remplacement de 4 circulateurs.

De nouvelles normes applicables aux circulateurs conduisent à remplacer ceux qui étaient prévus dans le marché initial par de nouveaux circulateurs.

Cette prestation doit faire l'objet d'un avenant n° 1 en plus value d'un montant de 2 880.20 € HT soit 3 444.72 € TTC, soit 10,12 % du montant du marché

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 37 487.54 € TTC.

Aussi, Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de remplacement de chaudière au Foyer municipal.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2014, opération n°38, article 21318.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

N. MADRELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-09

**OBJET : ACQUISITION
D'UNE ŒUVRE D'ART**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Madame ROMERO explique qu'une œuvre d'art (peinture sur papier) a été commandée à l'artiste Philippe-Henri LEDRU afin de permettre la réalisation de la carte de vœux 2014.

Le coût de cette œuvre s'établit à 350 €, droits de reproduction compris.

L'auteur n'étant pas affilié à un organisme professionnel, il convient de délibérer afin de procéder au paiement de cette prestation.

Madame ROMERO précise que cette proposition a été étudiée par la Commission Culture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'achat de cette œuvre.

La dépense correspondante sera inscrite au budget prévisionnel 2014, opération 17, article 2161

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,




N. MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-10

**OBJET : CHANTIER DE
FORMATION**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur Nicolas MADRELLE*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur MADRELLE indique que les chantiers formation-qualification permettent à un public en difficulté d'insertion professionnelle d'acquérir une qualification tout en participant à une activité d'intérêt général.

Ceux-ci concernent majoritairement un public peu ou pas qualifié qui trouve un emploi ou reprend un cycle de formation au terme du dispositif. Ce dispositif à but pédagogique articule une dimension formation et une dimension production.

Il est envisagé d'organiser un chantier formation ayant pour objet la réfection du mur du cimetière.

Ce projet est le fruit d'une réflexion entre la Commune de CARBON-BLANC et l'organisme de formation Acti'Job qui sera amené à en assurer le portage.

Il pourrait être ainsi demandé à 12 personnes de participer à cette opération, celles-ci étant sélectionnées parmi un public prioritaire carbonblancais inscrit à Pôle Emploi. Ces personnes bénéficieront dans un premier temps d'une formation qui leur permettra d'acquérir les connaissances théoriques de base liées à la construction ainsi que les règles de sécurité à respecter sur les chantiers. Dans un second temps, les stagiaires seront amenés à effectuer la réalisation du chantier sous la responsabilité d'un encadrant technique. Un stage en entreprise de deux semaines constituera le 3e temps fort du chantier.

L'opération doit être mise en place en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et la Commune de CARBON-BLANC. Dans le cadre de ce partenariat, notre Commune est appelée à prendre en charge les repas de l'équipe, la coordination du chantier, la fourniture des matériaux ainsi que les travaux sous-traités (démolition, enlèvement des gravats...).

Le coût estimatif de cette opération pour la Commune de CARBON-BLANC s'établit aujourd'hui à 34 500 € TTC.

Toutefois, cette opération sera mise en œuvre dans la mesure où le Conseil Général et le Conseil Régional participeront à sa réalisation.

Par ailleurs, ce chantier est susceptible de bénéficier d'une aide au titre de la réserve parlementaire.

**OBJET : CHANTIER DE
FORMATION**



Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

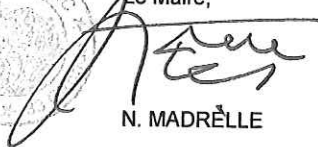
- * Décider du principe de réalisation du chantier formation portant sur la découverte des gestes professionnels du métier de maçon organisé dans le cadre de la réfection du mur du cimetière,
- * Décider de prendre en charge le coût estimatif de cette opération pour ce qui concerne la Commune de CARBON-BLANC soit 34 500 € TTC, sous réserve de la participation du Conseil Général et du Conseil Régional,
- * l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association d'insertion Acti'Job afin d'assurer la mise en œuvre de ladite opération,
- * Solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La dépense correspondante sera inscrite au budget prévisionnel, opération 16.

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,




N. MADRÈLLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-11

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT COMMUNE
DE CARBON-BLANC
/GENDARMERIE**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur Nicolas MADRELLE*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur MADRELLE indique qu'une convention communale de coordination des Services peut être établie entre les Communes et les forces de sécurité de l'Etat. L'objectif de cette convention est d'optimiser les dispositifs de sécurité sur le territoire concerné.

Cette convention tient compte du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité de l'Etat compétentes avec le concours de la Commune signataire.

La convention qui a été ainsi établie en concertation avec la Brigade de Gendarmerie précise les missions des Services de la Police Municipale et leur mise en œuvre en relation avec les forces de sécurité de l'Etat.

Sont ainsi arrêtées les modalités de coordination et de coopération opérationnelle.

La coopération opérationnelle serait renforcée notamment dans les domaines suivants :

- * L'information quotidienne et réciproque (contacts téléphoniques, visites en brigade ou en mairie...),
- * La communication opérationnelle proprement dite,
- * La vidéo protection,
- * Les missions ponctuelles menées en commun,
- * La prévention par la précision du rôle de chaque service dans les opérations destinées à assurer la tranquillité notamment pendant les vacances,
- * L'encadrement des manifestations sur la voie publique.

Compte tenu des compétences respectives des forces de sécurité, la Commune de CARBON-BLANC précise les moyens mis à disposition de ses services de police, les formations envisagées en relation avec le CNFPT.

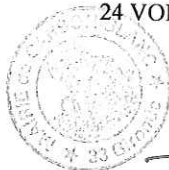
Chaque année, un rapport est établi relatif aux conditions de mise en œuvre de la présente convention et il est procédé à une évaluation.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat à intervenir avec le Préfet de Région. Cette convention est établie pour une durée de trois ans.

Après débat, Monsieur MADRELLE propose de passer au vote :

- * CONTRE
- * POUR

3 VOIX
24 VOIX



CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

N. MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 21

Pouvoirs 4

Votants 25

DELIBERATION N° 2014-12

**OBJET : CCAS –
AVANCE SUR
SUBVENTION**

L'an deux mille quatorze, le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2014

Etaient présents : Monsieur Nicolas MADRELLE, Maire, Mmes THORE, ROMERO, MM. BOP, FLIPO, THOMAS, BARDIN, Mme CANALES Adjoints, M. MERLE, Mme BÉNIZEAU, M. ANTHOUNET, Mmes del MOLINO, DELPRAT, MM. LAMY, VEYRET, Mmes FRÈRE, CARPENTIER, M. FOURRÉ, Mme COLAS, M. BORDARAUD, Mme CHARMARTY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme DUPEY, M. SOMPS, Mlle YEBGA-HOT, Mme DELORME.

Etaient absents : Mlle SERF, Mmes DARMANTÉ, GOUGAUD, M. GRASSET.

Madame ROMERO a été nommée Secrétaire de séance.

Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS de CARBON-BLANC, Madame THORE indique qu'il convient de consolider en ce début d'exercice budgétaire sa trésorerie.

A cet effet, il est proposé de décider du versement d'une avance de subvention à cet organisme social d'un montant de 25 000 €.

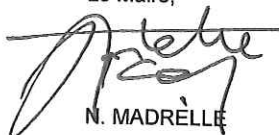
Aussi, Madame THORE demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer au CCAS de CARBON-BLANC une subvention de 25 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

La dépense sera inscrite au budget prévisionnel, article 657362.

CARBON-BLANC,
Le 3 mars 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,




N. MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 7/03/14
et de la publication le 10/03/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



COMMUNE DE CARBON-BLANC



DECISION DE L'ORDONNATEUR 2013-05

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement fait l'objet des virements de crédits suivants :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	NATURE	SOMME	NATURE	SOMME
Dépenses imprévues	01.022	1.567 €		
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal			01.73925	1.567 €
TOTAUX		1.567 €		1.567 €

Il sera rendu compte de cette décision, pièces justificatives à l'appui, dès la première session du Conseil Municipal de CARBON-BLANC qui suivra l'ordonnancement de ladite dépense.

Les crédits n'étant pas suffisants au budget de l'exercice en cours, il convient d'ajuster en conséquence à partir du compte dépenses imprévues.

Fait à CARBON-BLANC
Le 14 janvier 2014

Le maire,
Nicolas MADRELLE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 17/01/14
et de la publication le 17/01/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU